

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour une alimentation durable et de qualité dans la restauration collective publique

CONTEXTE

La loi Agriculture et Alimentation, dite EGALIM, du 31 octobre 2018 a posé des objectifs ambitieux pour la restauration collective publique, notamment en termes de qualité des produits : 50 % de produits respectueux de l'environnement ou sous signe de qualité, dont 20% de bio d'ici janvier 2022.

Dès 2005, le Département a développé l'alimentation bio et de qualité dans les collèges publics au travers du programme d'actions *Manger mieux Manger bio*. Ces établissements, désormais tous labellisés *En cuisine* ont atteint des résultats exemplaires notamment en matière de produits bio (minimum 30%) et de gaspillage alimentaire. Cette démarche a permis d'identifier 5 enjeux clés au développement d'une alimentation de qualité et durable :

- L'approvisionnement,
- La formation des cuisiniers,
- La sensibilisation des convives,
- Le gaspillage alimentaire,
- La communication sur la démarche et ses résultats.

Partant de ce constat et conscient du défi que représente la nouvelle loi en termes de santé publique, d'économie locale, d'emplois pour les structures, les collectivités et l'ensemble du territoire, le Département a souhaité proposer un accompagnement pour les sites de restauration collective publique. Celui-ci s'inscrit dans le projet alimentaire territorial durable du Département.

OBJECTIFS

- ✓ Contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi Agriculture et Alimentation pour la restauration collective publique en Drôme ;
- ✓ Sensibiliser et accompagner les structures porteuses d'une mission de restauration collective publique dans un projet pérenne de développement de la qualité alimentaire ;
- ✓ Augmenter la part de produits bio, locaux et de qualité dans la restauration collective publique du département et ainsi contribuer au développement des filières locales, de l'emploi et de projets de territoire.

ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit d'un accompagnement individualisé, réalisé par un prestataire, qui se déroule en 2 étapes :

1. Un diagnostic du site permettant d'établir un état des lieux, d'identifier les enjeux au regard des objectifs de la loi, et de proposer un plan d'actions ;
2. Un accompagnement sur les 5 points listés ci-dessus. Il sera soit
 - a) Avancé : déclinaison complète de l'ensemble des clés,
 - b) Adapté : accompagnement nécessitant une répartition adaptée des 5 clés au vu des besoins et priorités identifiés par le porteur de projet, actions éventuellement déjà menées...

En fonction des besoins identifiés dans le diagnostic et sur présentation d'une demande conjointe du prestataire et du porteur de projet, le Département validera l'option choisie. La durée d'accompagnement est donc variable selon les besoins des porteurs de projet. Le diagnostic sera toutefois forcément réalisé dans l'année suivant la sélection.

STRUCTURES ELIGIBLES

- Collectivité en charge d'une mission de restauration collective,
- Structure en charge d'une mission de restauration collective publique.

Le porteur de projet doit être situé sur le territoire drômois.

MODALITES DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à télécharger en ligne sur le site www.ladrome.fr (Rubrique « Je m'informe » - « Appels à projets ») et à retourner, de préférence, par voie électronique à l'adresse suivante : eco-insertion@ladrome.fr ou par voie postale à l'attention de la Présidente du Département / Direction Economie Emploi Insertion.

Un accusé de réception sera adressé en retour.

SELECTION

Les candidatures seront reçues au fil de l'eau tout au long de l'année, mais seront sélectionnées deux fois par an (au minimum). La sélection est faite par un comité technique interne au Département, avec avis consultatif du prestataire retenu pour faire l'accompagnement.

A noter que le Département sélectionnera une dizaine de porteurs de projet par an.

Afin d'assurer la complémentarité avec les démarches portées par certains territoires sur la question alimentaire, seront privilégiées les structures ne bénéficiant d'aucune autre proposition d'accompagnement.

Par ailleurs, au vu de sa mission de solidarité et de soutien aux publics fragilisés, le Département portera une attention particulière aux demandes effectuées par les structures relevant du secteur médico-social.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de la Drôme ainsi que la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Contact

La démarche est portée par la direction Economie Emploi Insertion du Département de la Drôme.

Pour tout renseignement relatif à cet appel à manifestation d'intérêt, merci de contacter : Marion LUCE, Chargée de développement territorial durable au 04.81.66.88.34 / 06.99.39.88.81 ou par mail mluce@ladrome.fr